CATÉGORIES	19 mai 2021	9 juin 2021	30 juin 2021
	Couvre-feu à 21h	Fin du couvre feu (à partir du 20 juin)	Fin du couvre-feu
COMPÉTITIONS			
• Haut niveau et professionnel	Autorisé	Autorisé	Autorisé
• Amateurs Mineurs	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants	Autorisé - Pratique avec contact autorisée - Espace public : 1 000 participants (simultané ou par épreuve) - Sans limites de participants si l'ensemble des sportifs sont soumis au Pass Sanitaire - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
• Amateurs Majeurs (hors publics prioritaires)	Autorisé - Pratique sans contact uniquement - Espace public : 50 participants (simultané ou par épreuve) - Équipement extérieur : sans limitation de participants - Équipement intérieur : Interdit	Autorisé - En extérieur, pratique avec contact autorisée - En intérieur, pratique sans contact uniquement - Espace public : 500 participants (simultané ou par épreuve) - Équipement extérieur : sans limitation de participants	Autorisé - En extérieur et en intérieur, pratique avec contact autorisée - Espace public : 1 000 participants (simultané ou par épreuve) - Sans limites de participants si l'ensemble des sportifs sont soumis au Pass Sanitaire - Équipement extérieur et intérieur : sans limitation de participants
SPECTATEURS			
• Espace public	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Rassemblement 10 personnes maximum	- Règle en vigueur dans l'espace public à date
• Équipement extérieur ou ERP de plein air éphémère	- Assis uniquement - Jauge : 35 % de la capacité maximale dans la limite de 1 000 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65 % de la capacité maximale dans la limite de 5 000 personnes (1 siège sur 2 entre 2 personnes ou groupe de 10 personnes) - Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes	- Assis : jusqu'à 100 % de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : Respect des gestes barrière dont la distanciation physique d'un mètre - Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes
• Équipement intérieur	- Assis uniquement - Jauge : 35 % de la capacité maximale dans la limite de 800 personnes	- Assis uniquement - Jauge : 65 % de la capacité maximale dans la limite de 5 000 personnes (1 siège sur 2 entre 2 personnes ou groupe de 10 personnes) - Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes	- Assis : jusqu'à 100 % de la capacité de l'enceinte, sur décision du préfet - Debout : Respect des gestes barrière dont la distanciation physique d'un mètre - Pass sanitaire à partir de 1 000 personnes
VESTAIRES COLLECTIFS			
	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts uniquement pour les publics prioritaires et dans les piscines	- Ouverts
RESTAURATION, BUVETTE			
	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable	- Protocole HCR applicable

Le pass sanitaire est obligatoire pour déplafonner la jauge de 1 000 spectateurs.
Pour le mettre en œuvre, il convient de télécharger sur un smartphone ou une tablette (iOS ou Android) l'application TAC Vérif.
Toutes les infos ici : https://www.gouvernement.fr/pass-sanitaire-toutes-les-reponses-a-vos-questions